



Lettre des élus FSU du CT de l'UBP n°13 – septembre 2016

Conformément à nos engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UBP vous adressent le compte-rendu de leur intervention lors du CT qui s'est tenu le 13 septembre 2016.

Monsieur Claude Jameux était présent à ce CT. Il est pressenti pour devenir l'administrateur provisoire de l'UCA jusqu'à l'élection du futur président, qui devrait en principe intervenir au plus tard le 16 décembre 2016.

1-Discussion sur le projet de statuts de l'UCA

Les statuts définissent les règles de gouvernance de l'université, en particulier la composition des instances. Une première discussion a été menée. Ce n'est qu'un CT commun, réunissant les élus des CT de l'UBP et de l'UDA, qui sera amené à voter la version définitive, puis ce sera un CA commun.

La FSU est intervenue sur de nombreux points pour demander une réécriture ou le retrait de passages avec lesquels nous étions en désaccord.

Nous avons été particulièrement vigilants sur la représentativité de chaque catégorie de personnels (enseignants, chercheurs, Biatss) au sein des instances et de celles devant être créées (comité de pilotage des collegium). Plusieurs incertitudes demeurent. Le règlement intérieur de chacune de ces instances dira si oui ou non les choses vont dans le bon sens. Nous avons fait acter le principe, avec le soutien des autres organisations, que les représentants BIATSS associés aux comités de pilotage des collegium ne soient pas nécessairement des élus du Conseil académique. En effet, avec l'existence de 5 collegium, plus le CT, CA et commissions académiques, voire conseils d'UFR, nous ne voulons pas d'élus « professionnels » passant leur semaine en réunion et études des dossiers.

Concernant les collegium, il a bien été rappelé par le président que ces nouvelles instances ne se substituaient pas aux UFR, qu'elles n'ont pas de moyens humains et financiers à gérer. Ils ont compétences pour donner des avis dans les domaines pédagogiques et scientifiques.

Il faut veiller parallèlement à ne pas en faire des coquilles vides, jamais sollicitées par le (ou la) président (e).

Dans la formulation proposée, les collegiums apparaissaient notamment comme un organe servant à la mise en place de mutualisations administratives et techniques.

Avec d'autres élus, nous avons contesté ce rôle de gestion de moyens (la mutualisation) et ses compétences administratives et techniques, qui là aussi ont nécessairement des conséquences en termes de gestion des personnels.

Ces termes doivent disparaître de la nouvelle version.

Une discussion a également eu lieu sur le statut des laboratoires qui dans ces statuts n'ont plus aucun rattachement aux UFR.

Le Président a concédé que depuis des années, à Clermont comme ailleurs, les UFR avaient de moins en moins de pouvoir sur l'évolution de la recherche mais qu'il tenait à ce que les Unités de Formation soient encore appelés Unités de Formation et de Recherche pour que soit réaffirmée l'indispensable adossement des formations à la recherche.

Concernant les futurs Services Communs la liste des services pressentis n'était pas fournie. La FSU est intervenue pour affirmer son désaccord avec le fait que le pilotage politique de ces services serait dorénavant assuré par l'UCAA c'est-à-dire l'UCA et les établissements qui lui sont associés. En effet, cela permet à des établissements, y compris privés ou confessionnels comme cela existe ailleurs, d'avoir demain un pouvoir de décision sur ces services et ces personnels.

Le Président considère que l'existence d'un conseil de service, interne à l'UCA, doit permettre à l'université de garder le pouvoir politique sur ces services. La FSU émet des réserves à ce propos.

Nous avons obtenu que le recours au médiateur puisse être également le fait des élus du personnel et des organisations syndicales représentatives.

Sur les instances, les organisations syndicales se sont étonnées que le nombre d'élus Biatss passent de 6 à 4 au sein des commissions de la recherche et de la formation du Conseil académique. Le Président dit vouloir étudier de nouveau cette répartition.

Nous avons demandé quels étaient les critères déterminant la répartition des sièges par grands secteurs pour ces deux commissions. Pour ce qui est la commission recherche, chez les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, il y a répartition entre Droit-éco-management, LLSH, Santé, Sciences et Techno en fonction des effectifs de personnels concernés pour ce qui est la commission de recherche. Et pour la commission de la formation, la répartition des sièges est fonction des effectifs étudiants de chacun de ces 4 grands secteurs.

Enfin, outre le rappel de notre vive opposition à la création d'une future fondation UCA, nous avons demandé le retrait d'une phrase dans l'article sur le conseil de perfectionnement.

Article 30.

« Instance consultative, le conseil de perfectionnement participe à l'évolution de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique. »

Nous demandons le retrait de *« et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique »*. Ce n'est pas au monde socio-économique de dicter l'évolution de la formation universitaire.

Lors du CA tenu le même jour et suite à l'intervention d'un représentant du SNESUP-FSU, le Président a accepté de retirer cet article.

2-Politique indemnitaire.

Le président a dit que pour la fusion, on partait sur l'idée d'harmoniser celles-ci au 1er janvier sur le niveau le plus haut. La question sur la NBI et la PFI seront étudiées ultérieurement.

Pour la FSU, si harmonisation vers le haut il y a, elle doit se faire pour l'ensemble des personnels et l'ensemble des indemnités, et toujours sur les principes actés à l'UBP d'un montant similaire pour l'ensemble des agents d'un même corps.

3-Questions diverses

La FSU est intervenue sur plusieurs points importants.

-Non renouvellement de certains contractuels.

Il nous avait été assuré lors d'un précédent CT, qu'aucun contractuel n'avait vu son contrat non renouvelé.

Or, nous avons fait état d'au moins deux collègues non renouvelés : 1 agent au service commun des

langues, et un autre à l'ESPE. Notons que ce dernier était cdisable dans quelques mois !
Il nous a été répondu que ces deux collègues avaient été remplacés par une mutation interne d'un titulaire. L'administration a annoncé un 3ème non renouvellement, chez un agent chargé de l'entretien.
Nous vous invitons à nous signaler tout cas de collègues contractuels non renouvelés.

-Ouverture BU Lettres Gergovia les samedis.

Lors du CT du 5 juillet, nous avons eu une discussion puis un vote à la demande de la FSU sur la demande de la direction d'ouvrir la Bibliothèque de LLSH le samedi à Gergovia plutôt qu'à Lafayette, avec extension des horaires jusqu'à 19h00 au lieu de 17h00. Les élus FSU avaient demandé 3 choses :

- fonctionnement avec non pas 2 agents en salles mais 3 pour assurer surveillance, rangement, accueil, demande soutenue par l'ensemble des syndicats présents et acceptée par l'administration.
- expérimentation à 17h00 dans un premier temps et éventuelle ouverture à 19h à la fin du trimestre sur la base d'une demande forte. L'administration a dit expérimentation à 19h d'abord.
- prise en charge des coûts salariaux supplémentaires induits par cette ouverture et ces extensions d'horaires par l'Université et non par la BCU seule.

En cette rentrée, il nous a été annoncé que le 3ème agent serait un moniteur, recruté uniquement pour 5 heures chaque samedi. Nous avons exigé une présence **au moins de 12h00 à 19h00** et avons écrit au président dès le 6 septembre.

Le Vice-Président, Claude Forano, a assuré les élus du CT que l'Université respecterait ses engagements afin d'aider à cette ouverture aux conditions obtenues par les élus FSU.

-situation tendue à la scolarité Gergovia .

Nous avons signalé le départ en mutation d'une collègue et la situation tendue que cela a généré au moment des inscriptions en cette rentrée. Un contractuel à 50% a été nommé.

Nous constatons qu'après les difficultés l'an dernier à l'UFR staps, la situation reste toujours aussi difficile pour les collègues chargés des inscriptions en raison prioritairement du sous effectif.

-frais d'inscription UBP pour des agents en CFP.

Nous avons demandé une exonération totale des frais d'inscription pour une collègue qui a obtenu un Congé de formation professionnelle pour suivre un Master 2 à l'UBP. Étant donné le fait qu'il s'agit d'un agent C, passant à 85 % de son salaire pendant un an, que la masse salariale consacrée aux CFP n'est pratiquement jamais utilisée (0 Biatss en 2015-2016, 1 en 2016-2017 selon nos informations) et qu'une telle exonération existait encore pour tous les agents de l'UBP il y a trois ans, nous estimons qu'une exonération des frais d'inscription était légitime pour cette collègue comme tout autre en CFP dans des conditions similaires.

L'administration a répondu qu'aucune exemption totale n'était possible.

-Situation du service « Presses Universitaires Blaise Pascal ».

Nous avons rappelé qu'une alerte avait été faite par un élu du CHSCT il y a quelques mois concernant un « *danger grave et imminent* » pour les personnels des PUBP.

L'administration nous a assuré que les problèmes étaient réglés suite à son intervention.

-demande d'un local pour la FSU. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse positive à notre demande émise il y a 4 ans. Le droit syndical stipule que chaque organisation représentative a le droit de disposer d'un local avec ordinateur et téléphone.

Tous les compte-rendus de CT et de nos actions à l'UBP sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UBP

Claude Mazel
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UBP
mazel@isima.fr

Eric Panthou
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire académique Snasub-FSU
Eric.panthou@clermont-universite.fr
06.62.89.94.30

Blaise Pichon
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Blaise.pichon@univ-bpclermont.fr

Loïc Chabot
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Loic.chabot@clermont-universite.fr